

L'évolution des sensibilités envers l'animal vue à travers le prisme de l'épisode révolutionnaire

Adriana RICO-YOKOYAMA

0. Introduction

Contrairement à ce que laisseraient imaginer l'engouement et la préoccupation actuels¹⁾ envers les animaux, le questionnement sur leur statut et leur capacité à souffrir n'est pas nouveau. Depuis des millénaires, penseurs et philosophes ont tenté différentes approches, souvent singulières, mais, parfois aussi, très hasardeuses, pour répondre à cette question épineuse. Le siècle des Lumières constitue néanmoins une étape importante dans l'évolution des mentalités et des sensibilités face à la question animale puisqu'elle a culminé au moment de cet événement exceptionnel et singulier que fut la Révolution. L'élan libérateur et émancipateur fait entrer l'animal dans le débat sur les droits de l'homme, au même titre, ou presque, que les éternels exclus et opprimés. En proclamant l'égalité des citoyens, l'abolition de l'esclavage mais aussi l'élargissement de la citoyenneté aux anciens esclaves²⁾, les révolutionnaires vont réfléchir sur cet autre exploité, victime de violences assimilables à celles subies par l'esclave noir dans les colonies. Privé de parole et par conséquent, ne pouvant être élevé au rang de l'homme, ni être son égal, l'animal va pourtant bénéficier d'une forme de reconnaissance inédite, en même temps qu'il va jouer

1) Rico-Yokoyama A. (2021)

2) Promulgué en 1794, l'abolition de l'esclavage sera de courte durée : il est rétabli en 1802, sous le Consulat de Napoléon, mettant à feu et à sang les colonies.

un rôle fondamental dans la réflexion sur les droits de l'homme.

Pour comprendre comment ce retournement a pu être possible, il nous a semblé important de revenir, dans le cadre de cet article, sur différents facteurs sociologiques, historiques, psychologiques, politiques, scientifiques ou culturels ayant pu jouer en faveur de cette ouverture, ou favoriser ce nouveau regard porté sur l'animal dans un siècle qui voit basculer nombre de ses croyances et préjugés, et apparaître de nouvelles subjectivités.

L'étude ne proposera pas de classification des facteurs analysés en fonction de leur supposée importance dans le processus de sensibilisation à l'animal, ou en considération de l'historiographie du grand siècle des Lumières, afin de ne pas focaliser l'attention sur une chaîne de causalités entre les événements qui, même si elle existe, pourrait voiler le caractère conjoncturel ou concomitant des événements présentés. En revanche, selon l'élément étudié, il nous a paru important d'observer quelle partie de la société pouvait être concernée ou impactée, et si cette influence avait pu s'étendre à d'autres couches, dans la mesure où la Révolution française fut le fait d'hommes et de femmes issus de sphères majoritairement autres qu'aristocratiques, autrement dit, avec des aspirations et des sensibilités nouvelles.

1. « *La Civilisation des mœurs* » et l'évolution des sensibilités

Le siècle des Lumières est marqué par un polissage important des mœurs ainsi que par une évolution significative des sensibilités. Comme le montre le sociologue allemand N. Élias, dans son ouvrage *La Civilisation des mœurs* (1939), ces sensibilités accompagnent l'évolution de pratiques. Ainsi, l'apparition de la fourchette, du verre et de l'assiette individuels sont davantage le moyen de s'affranchir des manières rustres héritées du Moyen Âge, et de faire preuve de civilité, que motivées par des questions d'hygiène. De même, le fait de se moucher, non plus dans ses doigts mais dans un mouchoir, de ne plus expectorer à table ni d'essuyer ses doigts sur son vêtement, de réserver ses

activités sexuelles au cadre intime de sa chambre, de ne plus satisfaire ses besoins naturels n'importe où, et à la vue de tous, – comme à Versailles, avec l'usage de la chaise percée par les monarques et les recoins du palais pour les courtisans³⁾ –, de ne plus exercer sa violence comme premier recours mais d'agir de façon plus civilisée, etc., sont autant de gestes qui vont nécessiter le refoulement de son « animalité » ou de ses « pulsions », le développement d'une maîtrise de soi, et favoriser le renforcement de la conscience d'appartenir à une classe privilégiée. De sorte que se multiplient les « ouvrages de civilité » ou les manuels de savoir-vivre à l'usage de la classe dominante, amenée à une fréquentation régulière de la cour. Ces *bonnes manières* sont un critère de distinction de l'aristocratie par rapport à la bourgeoisie qui va tout mettre en œuvre pour acquérir les comportements de la classe supérieure, pour ensuite être étendus, suivant le même processus, et via la bourgeoisie, au reste de la société. Ces pratiques et sensibilités nouvelles vont également s'appliquer à la manière de considérer les animaux, qui vont jouer un rôle important dans l'image et la représentation de valeurs que les classes dominantes veulent donner d'elles-mêmes, comme il en sera question plus avant.

3) Les courtisans et le personnel se soulageaient partout, la puanteur régnait, aussi la cour devait se déplacer régulièrement d'un château à l'autre afin que les lieux puissent être nettoyés. Exprimée dans un langage très cru, mais non sans humour, la fameuse lettre de La Palatine (la belle-sœur de Louis XIV) à sa tante, sur le manque de commodités à Fontainebleau, est éloquente : « Vous êtes bien heureuse d'aller chier quand vous voulez. Ici, où je suis obligée de garder mon étron pour le soir, il n'y a point de frottoir aux maisons du côté de la forêt. J'ai le malheur d'en habiter une, et par conséquent le chagrin d'aller chier dehors, ce qui me fâche, parce que j'aime chier à mon aise, et je ne chie pas à mon aise quand mon cul ne porte sur rien. Item, tout le monde nous voit chier... » (Mathieu da Vinha (2018), *Vivre à la cour de Versailles*, éd. Tallandier, cité dans « Versailles : la saleté régnait-elle à la cour de France ? », par Marc Fourny, *Le Point*, le 18–11–2018.

L'historienne américaine Lynn Hunt invoque aussi l'évolution des sensibilités au 18^e siècle pour expliquer, dans son essai *L'Invention des droits de l'homme*, les raisons pour lesquelles ce siècle les a vus naître. Pour elle, ces droits sont universels parce qu'ils sont ancrés dans les sentiments. Or, selon elle :

Ils [les droits de l'homme] n'auraient pas été possibles et pensables sans l'émergence d'un nouveau sentiment : l'empathie, forgée par des pratiques culturelles nouvelles et des expériences partagées qui ont modifié la capacité des individus à construire de nouvelles représentations de soi et des relations sociales⁴⁾.

Par « expériences partagées », L. Hunt pense à la production littéraire de l'époque, très particulière et qui fait verser « des torrents de larmes »⁵⁾, exacerbant les sensibilités, notamment féminines. Ces fictions, souvent sous la forme de romans épistolaires, propres à engendrer de l'empathie, mais aussi à exalter la tendresse, la complicité, l'amitié, ou l'amour, etc., ont très fortement influencé et transformé le regard et la relation au monde. Elles ont pour effet de faire repenser le réel, de mieux faire comprendre des situations sociales et politiques, et de sensibiliser à l'égalité des droits par-delà les différences de conditions. L'exemple le plus représentatif de ce nouveau genre romanesque est *Julie ou la Nouvelle Héloïse*⁶⁾, l'unique roman de Jean-Jacques Rousseau, paru en 1761 et considéré comme l'un des plus beaux romans d'amour de la littérature. Son succès est retentissant : roman épistolaire, il retrace l'amour

4) Igor Moullier, « Lynn Hunt, *L'invention des droits de l'homme*. Histoire, psychologie et politique », Lectures, Reviews, mis en ligne le 08-05-2013.

5) « Lynn Hunt, la passion de la Révolution », de Gene Tempest dans *L'Histoire*, mis en ligne en juin 2014.

6) *Julie ou La Nouvelle Héloïse* s'inspire de l'histoire d'amour d'Héloïse et d'Abélard.

ardent, mais contrarié, de Julie, fille du baron d'Étanges, et de son précepteur Saint-Preux, d'essence plus modeste. Le père de la jeune fille, par souci de rang et de mésalliance, s'oppose formellement à toute union entre les deux personnages, et pousse sa fille à épouser son compagnon d'armes, le vieux, mais bon et très avisé, M. de Wolmar, ce qu'elle fera. Rousseau montre la responsabilité de la société dont les préjugés de classe empêchent cet amour profond et durable – puisqu'il ne prendra fin qu'à la mort de Julie – de s'accomplir. La mort de l'héroïne va bouleverser le lectorat et être à l'origine de nombreux suicides. Pour le philosophe et critique littéraire Martin Rueff⁷⁾, ces suicides sont révélateurs de l'impact considérable du roman qui a modifié la perception même de l'amour :

Rousseau ne s'est pas contenté de rencontrer une sensibilité qui existait déjà, mais il a inventé une nouvelle manière de sentir et de dire l'amour. De sentir l'amour, parce que Rousseau montre comment aimer l'autre c'est être habité par lui sur plusieurs modes [...]. De dire l'amour, car une conviction très profonde de Rousseau, qui se déploie dans toute son œuvre, c'est que les sentiments sont liés à l'expression. Dire le sentiment, dire la manière dont on vit les choses, c'est modifier leur statut, le type de présence qu'elles ont en nous.⁸⁾

D'autres types de productions littéraires, mettant en scène des animaux, ont laissé le même type d'empreinte sur leurs lecteurs. Il s'agit de biographies animales, très populaires au 18^e siècle. L. Hunt rappelle également le rôle de la

7) Admirateur de l'œuvre de Jean-Jacques Rousseau, Martin Rueff est également poète, traducteur et professeur de langue et littérature françaises du 18^e siècle.

8) « « La Nouvelle Héloïse » invente une manière neuve de dire l'amour », par Éléonore Sulser, *Le Temps*, mis en ligne le 16-03-2012.

métaphore animale, présente dans les fables animalières d'Ésope ou de La Fontaine, au succès demeuré intact, et essentielle pour faire comprendre des situations politiques, sociales ou éthiques. L'animal, ou plus précisément la représentation anthropomorphe qui en est faite, sert de canal pour susciter réflexions et réactions. Il faut souligner que le regard sur l'animal a commencé à changer : il est vu comme un être sensible, et susceptible de souffrir, ce que la vogue de l'animal de compagnie, notamment parmi les élites sociales, ou l'omniprésence des bêtes dans le monde urbain ou rural du 18^e siècle, permet de vérifier au quotidien.

2. La mode des animaux de compagnie

La coutume de posséder un animal de compagnie, à distinguer de l'animal domestique, est très ancienne, elle remonterait à la Préhistoire⁹⁾, mais il existe, par ailleurs, deux grandes périodes où la pratique s'est généralisée : l'Antiquité gréco-romaine, puis, avec la conquête du Nouveau monde, l'arrivée en Europe d'animaux exotiques ramenés des colonies.

Sous l'Ancien Régime, la mode de l'animal de compagnie, privilège des monarques et de la classe aristocratique, est vivace. C'est le chien, et en particulier le caniche, qui occupe une place de prédilection auprès de la noblesse de cour. D'aucuns verraient, d'ailleurs, dans les perruques volumineuses et bouclées des monarques et courtisans, du règne de Louis XIV en particulier, une ressemblance avec le poil de leur animal de cœur. Parmi les autres races canines visibles à la cour, les chiens de chasse sont les plus

9) L'animal de compagnie serait apparu il y a 15 000 ans, pendant la Préhistoire, quand les chasseurs-cueilleurs confiaient aux femmes des petits d'animaux adultes tués. Nourris, parfois même au sein, ces animaux, ainsi domestiqués, étaient adoptés par le clan. (*Homo Canis : Histoire des chiens et de l'humanité* de Laurent Testot (2019), dans Yves Daudu « L'homme et l'animal de compagnie : histoire d'une relation vieille de plusieurs millénaires », *Marianne*, mis en ligne le 06-10-2019).

nombreux. L'attachement que leur portent leurs maîtres, bien que sans doute moins démonstratif, peut être comparable en profondeur.

Au 18^e siècle, la pratique gagne les classes aisées de la bourgeoisie urbaine, toujours anxieuses de ressembler à l'aristocratie. Avoir un animal, choisi non plus sous le critère de l'utilité (garder la demeure, chasser les nuisibles, etc.), c'est pouvoir se prévaloir d'un niveau de vie, et de certaines valeurs. La fonction symbolique de cet animal est « de représenter son maître ou sa maîtresse ». C'est ce qu'explique Marie-Odile Bernez (2012), dans son étude sur les animaux de compagnie dans l'Angleterre du 18^e siècle où elle cherche à définir ce que ces animaux « disent de l'intimité de leurs propriétaires, ou tout au moins ce que leurs propriétaires souhaitaient dire d'eux-mêmes en montrant leur attachement à ces animaux ». Marqueur du rang social, signe extérieur de richesse et du confort domestique, la présence d'un animal de compagnie est l'expression d'une sensibilité, d'une bonté d'âme et révèle la manière dont les classes montantes mettent en avant leurs valeurs. Le nombre impressionnant de tableaux où les maîtres sont représentés avec leur chien, ou montrant l'animal au sein de la famille, dans la peinture anglaise du 18^e siècle, donne la mesure de l'importance du phénomène.

De pareils constats peuvent être faits en France, signe de l'influence anglaise en la matière. Ainsi, à Paris, sous Louis XV, voit-on proliférer tout un commerce qui s'est développé autour de l'engouement du public, et en particulier féminin, pour leurs chiens. Les métiers de baigneurs ou de toiletteurs canins apparaissent : « en 1774, les demoiselles Demoncey et Varechon qui vivent sur le quai Pelletier « demandent une livre et quatre sous pour tondre un chien, le saigner et lui couper les oreilles ou autre chose » » rapporte Solange Belin¹⁰. Elle explique également que des marchands animaliers tiennent

10) Solange Belin, « Une vie de chien sous l'Ancien Régime », *Historia* n° 456 (décembre 1984 : 54-59) cité dans Kathleen Kete (1994), *The Beast in the Boudoir : Petkeeping in*

boutique sur le Pont-Neuf, au quai de la Mégisserie, comme encore aujourd'hui, ou bien, que l'on peut faire l'acquisition d'un animal, pour un prix plus abordable, auprès de chiffonniers qui élèvent, rue Neuve Saint-Martin, plus de deux cents bêtes au grand dam des riverains incommodés par les nuisances sonores rendant le quartier invivable¹¹⁾. À l'époque, la profession de vétérinaire n'existant pas encore, toute une catégorie de charlatans proposent des remèdes contre les maladies du chien, comme la gale ou la rage.

L'attachement et l'affection que peut susciter le premier des animaux de compagnie est perceptible dans cet extrait de l'article *Chien* de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert (1ère édition, 1751) :

Ces mêmes animaux qui montrent tant de courage, & qui emploient tant de ruses lorsqu'ils chassent, sont de la plus grande docilité pour leurs maîtres, & savent faire mille gentilleses, lorsque nous daignons les faire servir à nos amusements. Tant & de si bonnes qualités ont, pour ainsi dire, rendu les chiens dignes de la compagnie des hommes ; ils vivent des restes de nos tables ; ils partagent avec nous nos logements ; ils nous accompagnent lorsque nous en sortons ; enfin ils savent plaire au point qu'il y a bien des gens qui en portent avec eux, & qui les font coucher dans le même lit.

Dans son *Histoire naturelle des animaux*, Buffon, quant à lui, décrit des conditions de vie « confortables » pour l'animal de compagnie, sorti de son milieu naturel et dénaturé :

Ces animaux, qui, de leur naturel, sont très vigilants, très actifs et qui sont faits pour le plus grand mouvement, deviennent dans nos maisons, par la

Nineteenth-Century Paris. Berkeley: University of California Press. (p. 89).

11) Ces faits sont attestés par le nombre important de plaintes déposées au poste de police.

surcharge de la nourriture, si pesants et si paresseux, qu'ils passent toute leur vie à ronfler, dormir, et manger. Ce sommeil presque continu est accompagné de rêves, et c'est peut-être une douce manière d'exister. (Extrait de l'article *chien* des *Œuvres choisies de Buffon*¹²⁾).

En dehors du phénomène des animaux de compagnie, qui comme cela a été dit, accompagne le développement de la classe montante et illustre ses valeurs, l'augmentation exponentielle de la présence des animaux, tant dans les campagnes que dans les villes, est un autre facteur, touchant cette fois à l'ensemble de la société, qui a favorisé une sensibilisation à l'animal.

3. L'omniprésence des animaux et leur proximité de fait avec les hommes

Alors que de nos jours, on peut passer une journée entière sans voir la moindre bête, à l'exception des chiens que l'on promène ou plus exceptionnellement de chats errants, au 18^e siècle, l'espace rural et urbain est envahi par les animaux : les chevaux pour les transports des hommes et des marchandises, et les animaux de trait (chevaux, bœufs, ânes ou chiens) ; ceux destinés à la consommation (volailles, porcs, bovins ou ovins), transportés vivants en ville puis abattus sur place ; les bêtes de cirque et les ménageries ambulantes, et autres divertissements (les ours dressés, les singes savants, etc.) ; les animaux errants (chiens, chats, etc.), les nuisibles chassés, les animaux exotiques (oiseaux, singes, etc.) souvent ramenés des colonies pour les ménageries ou acquis lors d'expéditions scientifiques, et enfin, il en a été question, l'animal de compagnie qu'il faut promener. Cet envahissement de l'espace par les bêtes met l'homme en contact direct et constant avec l'animal

12) *Œuvres choisies de Buffon : l'Histoire naturelle des animaux*, tome second, Paris, Librairie de Firmin Didot Frères, 1855 : 117.

avec lequel il partage la place. Cette cohabitation est source de plaisir mais le plus souvent d'incidents, de désagréments et de conflits dont l'homme peut être la victime, l'acteur, ou le simple témoin. C'est ce que montre l'historien Pierre Serna, dans son essai *Comme des bêtes* (2017), où il fait l'analyse des procès-verbaux de 633 enquêtes de la police parisienne, sur la période allant du 1er janvier 1790 au 10 novembre 1799, montrant que les animaux vivants et morts « accaparent une bonne partie du temps des policiers » (p. 31) :

Le cochon est toujours redouté dans ses pérégrinations, avec le chien dont les morsures sont une inquiétude constante pour les parents, ou pour les promeneurs tranquilles. Les bêtes à cornes dont les réactions incontrôlables s'avèrent redoutables dans les rues de Paris peuvent provoquer de lourds dégâts. Se détachent enfin deux derniers groupes qui requièrent toute l'attention des policiers. D'abord les animaux morts, omniprésents dans le travail du gardien de l'ordre public, non seulement ceux qui périssent sur la voie publique, le plus souvent exténués par le labeur, mais ceux que le Parisien trouve sous la forme de quartier de viande en boucherie. (Serna, 2017 : 32).

Mais, cela n'est sans aucune commune mesure avec le cheval, « fauteur de troubles par excellence, l'animal délinquant sans le savoir, responsable bien que le plus souvent non coupable, [qui] s'impose comme le grand perturbateur de la rue [...] ». »

Avec 25 000 de ses congénères, il [le cheval] représente à côté des 640 500 Parisiens dénombrés en l'an II, 3,76 % de la population, si l'on veut bien compter ensemble les équidés et les bipèdes 6.4 % des Parisiens sont des chevaux [...]. (*Ibid.* : 33).

Pour Éric Baratay, spécialiste de l'histoire des animaux, le besoin accru en équidés pour le transport marchand ou humain a pour conséquences, à la fois, une montée de la sensibilité à la souffrance de ces *Bêtes de somme*¹³⁾, surexploitées et transformées « en machines à produire et à plaire » (p. 14), – un sous-prolétariat condamné aux plus lourdes tâches et au silence –, et parallèlement, un accroissement de la violence envers ces mêmes animaux. En effet, beaucoup de ceux qui s'improvisent conducteurs de charrettes ou de calèches connaissent peu ou mal leurs montures, ne savent les diriger, d'où un usage inconsidéré et malavisé de la violence puisque, comme l'explique l'historien¹⁴⁾ : « un cheval maltraité n'obéit pas », de même « qu'un âne violenté entre en prostration et se fige ».

Évolutions des sensibilités, ces scènes de violence et brutalité suscitent de plus en plus le rejet et la désapprobation de ceux qui en sont les témoins. Dans *L'animal en République* (2016), Pierre Serna fait le récit d'une femme du peuple qui menace courageusement un charretier avec un pavé afin qu'il cesse de martyriser un cheval qui s'est écroulé sous une charge trop importante. L'historien rapporte que l'homme « se déchaîne à coups de fouet et de bâton sur l'animal » sous l'œil désapprobateur d'une foule grandissante, mais inerte. Seule la femme, une marchande de légumes, « fond » sur le charretier en s'écriant : « Frappe-le donc à présent, ose le frapper, monstre inhumain !¹⁵⁾ »

13) Pour reprendre le titre de l'essai d'Éric Baratay, *Bêtes de somme, Des animaux au service des hommes*. (2011).

14) Dans *Les bêtes de somme, un long labeur*, émission *Concordance des temps*, sur France Culture, le 9-10-2021.

15) La suite du récit est la suivante : une seule voix de soutien en faveur du charretier, venant d'un homme « bien poudré, bien frisé », s'élève : « Chacun devrait se mêler de ses affaires ; le cheval appartenait au charretier, il avait le droit d'en faire ce que bon lui semblait, de le tuer même si c'est son plaisir... ne parviendra-t-on jamais à inculquer ces principes à la populace ? ». P. Serna fait de cette anecdote la scène inaugurale de son

(Serna, 2016 : 7). Le graveur anglais William Hogarth a représenté ces violences à l'égard des bêtes dans une célèbre série de gravures (doc. 1, à la fin de l'article).

Dans son article *Le sang des bêtes* (1981), le grand historien de la République, Maurice Agulhon revient sur d'autres formes de violence et de cruauté à l'endroit des animaux, encore « visibles » au début du 19^e siècle, aussi bien dans les campagnes qu'en ville. Cette cruauté est présente dans les jeux traditionnels (lapidations de coqs vivants, etc.), la sorcellerie (rats, serpents, ou crapauds brûlés vifs), ou encore dans les croyances attachées à la médecine populaire (contre la méningite, il faut ouvrir le ventre d'un coq vivant, etc.). En ville, les combats de coqs, les jeux taurins où les bêtes sont mises en pièces par des chiens « rendus féroces », ou le tir de fléchettes sur des rats vivants sont autant d'exemples illustrant la violence « gratuite », urbaine. Le siècle des Lumières avait, certes, interdit les spectacles de sang mais ces pratiques vont subsister jusqu'en 1833, date à laquelle les combats d'animaux sont définitivement proscrits.

D'autres « scènes » de violence, de nature différente, mais où le sang coule à flot, concernent l'abattage des bêtes destinées à la consommation. Le travail de boucherie se fait sur la voie publique, autrement dit au vu et au su de tous. Des bêtes égorgées, écorchées puis dépecées, et dont les entrailles ou les parties non consommables sont jetées à la Seine ou dans ce qui s'apparenterait à des égouts, etc., offrent un spectacle sanguinaire quotidien qui commence à répugner et à heurter les sensibilités. À l'instar du bourreau, le boucher est de ce fait l'objet de toutes les répulsions. « Le spectacle était aussi repoussant que la

livre : ce fait divers révèle les fils d'une histoire économique (l'approvisionnement et la circulation des denrées dans Paris), sociale avec « la mixité de l'attroupement », politique avec les tensions que génère l'institution des récentes lois de 1789 concernant la propriété et les acquis sociaux par des individus, telle l'héroïne de ce récit, « consciente de ses droits et de sa capacité à prendre sa parole de citoyenne ». (Serna, 2016 : 8).

profession et la collectivité des bouchers, méprisée et crainte à la fois » écrit Maurice Agulhon (1981 : 83). Mais un autre personnage suscite une aversion plus violente encore : il s'agit de l'équarisseur, profession qui se développe à très grande allure compte tenu de l'augmentation considérable du nombre de chevaux dans les villes. Une fois devenues inaptes au travail, ces bêtes doivent « livrer leur carcasse » d'où sont prélevés la peau, les os et les graisses. Leur chair n'étant pas destinée à la consommation, le travail d'équarisseur ne nécessite aucune précaution particulière au moment du dépeçage, ce qui fait de ce métier et de ceux qui le pratiquent moins que des bouchers, de simples tueurs. Certains sont même accusés de chercher le profit à tout prix, au point de ne pas nourrir les bêtes, le temps, parfois très long, précédant leur exécution : « Des chevaux subissait donc l'agonie de la mort de faim avant le coup de hache fatal » (*Ibid.* : 87).

Napoléon, en 1809, interdira l'abattage sur la voie publique et fera en sorte de créer des « locaux spéciaux », les abattoirs, qui plus tard seront déplacés aux périphéries des villes, en raison des nuisances sonores, et, sans doute, olfactives. Mais d'autres raisons autrement plus importantes vont jouer dans cette décision : « cacher la mise à mort c'est pour n'en pas donner l'idée » (*Ibid.* : 85). Et M. Agulhon d'ajouter :

C'est en vertu du même raisonnement de psychologie élémentaire que l'on pouvait penser, à une époque où les émeutes populaires accompagnées de décapitation n'étaient pas si lointaines, qu'en dissimulant le couteau du boucher on contribuerait peut-être à éviter le couteau du « justicier » de rue. (*Ibid.*)

Faire en sorte d'éloigner la population du spectacle du sang n'est donc pas seulement un acte d'humanisme ou de philanthropie, c'est aussi la marque d'une peur sociale :

« L'effusion de sang [est] intrinsèquement barbare, et elle [est] en outre d'un mauvais exemple pour les foules, toujours grosses de rébellions possibles. » (*Ibid.*).

4. Le 18^e siècle et la révolution scientifique

La sensibilisation envers les animaux est-elle renforcée ou alimentée par la recherche ou est-ce l'intérêt nouveau pour les animaux qui fait du siècle des Lumières, le siècle des naturalistes ? Quoi qu'il en soit, deux d'entre eux, en particulier, vont tenir le haut du pavé et jouer un rôle important dans la mise en rapport des hommes avec les animaux. Il s'agit de Linné et de Buffon dont les travaux bénéficient d'une aura importante, signe que le monde animal fascine mais également que la question de la place de l'humain dans l'échelle du vivant est au centre des préoccupations au 18^e siècle. Avec la mondialisation des routes de commerce et la vogue des expéditions scientifiques, un nombre croissant d'animaux exotiques fait son apparition sur le continent européen et dans les ménageries princières, parmi lesquels l'animal emblématique par excellence, l'orang-outan, *homme des bois* en langue locale, grand singe aux mimiques très expressives, dont le visage et le torse sont imberbes. Placés au centre des travaux d'anatomie comparée, du fait de sa ressemblance troublante avec l'espèce humaine, il suscite toutes les interrogations.

Avant d'aborder plus en détail les travaux et les spécificités des deux naturalistes, il nous semble intéressant de revenir sur un événement, qu'a décrit et analysé la chercheuse Sylvia Sebastiani (2017), qui bien qu'ayant eu lieu en Angleterre, aura des répercussions en France, comme ailleurs en Europe.

C'est dans le contexte de fascination et de troubles que suscite le grand singe que l'arrivée d'une femelle chimpanzé défraie la chronique à Londres. D'abord nommée Mademoiselle, puis Madame Chimpanzé, au fur et à mesure que l'on lui reconnaît une maturité, une élégance, et un comportement de dame du monde aux manières policées, elle est exhibée dans un coffee-shop londonien

où le public accourt pour la voir, moyennant le paiement d'un shilling.

Le nouveau terme de « chimpanzee » que le propriétaire de l'animal, un marchand de la Compagnie des Indes occidentales, désigne comme étant le nom donné à cette espèce de singe en Angola, d'où la belle est originaire, est largement repris et diffusé par les journaux, pour se répandre par la suite dans les autres pays européens. C'est une alternative à *Mock-Man* (qui se moque de l'homme), appellation mettant en évidence la faculté de mimétisme de l'animal.

Vêtue de soie, et à la mode parisienne, elle est décrite comme amatrice de thé, boisson nouvelle introduite en Angleterre en 1720, « symbole par excellence des meilleurs produits de luxe importés de la Chine et destinés à la consommation des élites », servi dans un lieu, le coffee-shop, « qui renvoie aux pratiques sociales et culturelles d'une nouvelle société urbaine, dont la politesse et les bonnes manières constituent la marque distinctive » (Sebastiani, 2017 : 13).

La presse contribue à l'humanisation du chimpanzé, saluant « son caractère aimable et affable ». On insiste sur les valeurs de modestie, de chasteté ; on rapporte qu'elle montre « un grand mécontentement quand on soulève son vêtement pour vérifier son sexe, signe évident d'un sens inné de sa pudeur et de sa sensibilité » (*Ibid.* : 11). Cette insistance sur ces qualités morales, explique S. Sebastiani, reflète d'un côté, les idéaux émergents de la femme de la middle-class européenne du 18^e siècle, tout en contribuant à créer un modèle prescriptif de féminité.

Ce qu'il faut retenir de cet épisode, qui prend fin à la disparition subite de l'animal¹⁶⁾, c'est l'humanisation du chimpanzé femelle et ses répercussions sur l'évolution du débat des Lumières sur les frontières de l'humain, puisque dès lors, pour un vaste public britannique et européen, l'image des grands singes est celle d'êtres « intelligents et capables d'apprendre, éduqués et sensibles,

16) Elle meurt, cinq mois après son arrivée en Angleterre, victime de son addiction au thé que révèle l'autopsie.

naturellement dotés de sentiments, d'émotions et de compassion » (*Ibid.* : 14), description que Buffon reprendra à son compte, vingt-cinq ans plus tard, dans le volume XIV de ses *Œuvres complètes*, consacré aux singes.

4.1. Les naturalistes Linné et Buffon et leur antagonisme

La question centrale que se posent Linné¹⁷⁾, Buffon¹⁸⁾, et les autres naturalistes¹⁹⁾, est de savoir où placer l'homme dans le règne animal, de trouver une hiérarchie du monde vivant, puisque l'homme est un animal et non plus « une étincelle divine » (Serna : 2019). Il devient le premier des animaux avec ce que cela implique de responsabilités et de devoirs vis-à-vis des autres bêtes.

Seuls deux aspects de la contribution des deux naturalistes seront abordés ici, succinctement : la différence de leurs approches scientifiques, d'une part, et d'autre part, leur opposition quant à la conception polygénique ou monogénique de l'homme (c'est-à-dire leur idée d'une unité ou non du genre humain).

Les approches scientifiques

Deux approches radicalement différentes distinguent les deux naturalistes dont la controverse partage le lectorat, malgré leur ambition commune

17) Carl von Linné (1707–1778), d'origine suédoise, est entre autres géologue, botaniste, biologiste, médecin, mycologue, zoologiste, entomologiste, ornithologue et naturaliste.

18) Georges Louis Leclerc, dit comte de Buffon (1707–1788) est un naturaliste, mathématicien, biologiste, cosmologiste, philosophe et écrivain français. Intendant pendant cinquante ans du jardin et des cabinets d'histoire naturelle du roi, il va en faire la plus complète collection d'Europe, sans cesse enrichie. Cette collection deviendra, en 1793, le Muséum d'Histoire Naturelle, lieu de recherche et de diffusion de la culture scientifique naturaliste.

19) À titre d'exemples, Georges Leroy (1723–1789) dont il sera question dans l'article, et Louis Daubenton (1716–1799) important contributeur de l'Encyclopédie et de l'*Histoire naturelle* de Buffon, qui œuvra également à la transformation du Jardin du roi en Muséum National d'Histoire Naturelle, dont il fut le premier directeur.

d'identifier et d'ordonner la nature. Le 18^e siècle est le siècle de l'arborescence, de la classification, de la hiérarchisation et c'est ce que propose Linné avec son *Histoire naturelle* (*Systema naturae*²⁰⁾, qui est précisément une tentative méthodique et systématique de hiérarchiser les espèces et de classer *les trois règnes* de la nature (le minéral, le végétal, et l'animal). Linné est, par ailleurs, l'homme de la nomenclature et de la taxinomie, considérant que la connaissance scientifique nécessite de nommer les genres et les espèces, et de les classer.

Buffon, qui, pour classer les espèces animales, adopte un critère de proximité par rapport à l'homme, porte un jugement très critique sur les travaux de Linné qu'il trouve secs et peu avenants : *la froide liste d'espèces nommées en latin* (Hoquet, 2015) fait contraste avec la prose attractive de l'écrivain naturaliste, ses descriptions imagées, et son souci de vulgarisation.

La description que fait Buffon du chat dans son *Histoire naturelle* (*op. cit.*) illustre bien ce contraste :

Le chat est un domestique infidèle, qu'on ne garde que par nécessité, pour l'opposer à un autre ennemi domestique encore plus incommode, et qu'on ne peut chasser : car nous ne comptons pas les gens qui, ayant du goût pour toutes les bêtes, n'élèvent des chats que pour s'en amuser ; l'un est l'usage, l'autre l'abus ; et, quoique ces animaux, surtout quand ils sont jeunes, aient de la gentillesse, ils ont en même temps une malice innée, un caractère faux, un naturel pervers, que l'âge augmente encore, et que l'éducation ne fait que masquer. De voleurs déterminés, ils deviennent seulement, lorsqu'ils sont bien élevés, souples et flatteurs comme les fripons ; ils ont la même

20) *Systema naturæ per regna tria naturæ, systematice proposita per classes, ordines, genera, et species* (*Système de la nature, en trois règnes de la nature, divisés en classes, ordres, genres et espèces*, 1ère éd. 1735, 2^e éd. 1758).

adresse, la même subtilité, le même goût pour faire le mal, le même penchant à la petite rapine ; comme eux ils savent couvrir leur marche, dissimuler leur dessein, épier les occasions, attendre, choisir, saisir l'instant de faire leur coup, se dérober ensuite au châtement, fuir et demeurer éloignés jusqu'à ce qu'on les rappelle. Ils prennent aisément des habitudes de société, mais jamais des mœurs : ils n'ont que l'apparence de l'attachement ; on le voit à leurs mouvements obliques, à leurs yeux équivoques ; ils ne regardent jamais en face la personne aimée ; soit défiance ou fausseté, ils prennent des détours pour en approcher, pour chercher des caresses auxquelles ils ne sont sensibles que pour le plaisir qu'elles leur font. [...]. (Buffon, t. III, p. 667).

Comme on le voit dans cet extrait, contrairement à son rival suédois, plus intéressé par l'anatomie, la morphologie ou la catégorisation de l'animal, en l'occurrence, ici, un simple *Felis silvestris* (chat sauvage), le Français en donne une description vivante, plaisante, littéraire : rappelons que Buffon entre à l'Académie française en 1753. On n'en demeure pas moins déconcerté par l'aspect, si ce n'est subjectif, pour le moins peu scientifique du portrait, à charge, du félin, difficilement compatible avec la démarche empirique revendiquée par le naturaliste. Il relaie des idées qui semblent héritées du Moyen âge, avant que l'animal, honni car appartenant au bestiaire du diable, ne soit réhabilité après la très meurtrière peste du 14^e siècle²¹⁾. Les comportements

21) Dans *Une histoire du chat. De l'Antiquité à nos jours*, l'historienne Laurence Bobis revient sur la représentation du chat à travers les âges. Lors de la grande peste du 14^e s. explique-t-elle, on comprend que l'épidémie est colportée par les rats et que le chat est plus efficace que la belette pour chasser le rongeur. C'est ainsi qu'en trois générations l'image et la représentation du chat change complètement et justifie son entrée dans les logis.

décrits appartiennent aux lieux communs, aux poncifs habituels pour décrire l'animal mais ce sont les attributs psychologiques et moraux dont le chat est affublé qui étonnent le plus : infidélité, malice innée, fausseté, perversité, goût pour faire le mal, etc.

Dans son article intitulé « Écriture de chats », Jean Ehrard²²⁾ explique que l'opinion de Buffon sur le chat est largement partagée par ses contemporains, et en conclut que « l'animosité de Buffon est donc moins un sentiment personnel que l'écho de l'opinion commune ». (Levacher, 2010 : 38). Pour lui, l'attitude du savant s'expliquerait par son souci de trouver une écriture qui, contrairement à la langue spécialisée des nomenclateurs, serait plus accessible dans la mesure où on y trouverait ce que l'on s'attend à y trouver. Maëlle Levacher voit dans le lieu commun une forme de rhétorique qui, bien que décriée par les contemporains de Buffon, reste très populaire au 18^e siècle, en particulier dans le domaine juridique. Or, comme cela a été dit, l'article *Chat* a précisément quelque chose qui s'apparente à une plaidoirie contre un animal longtemps conquis. Mais, ne pourrait-on voir dans cette manière très anthropomorphiste de décrire l'animal un procédé visant à combler la distance qui le sépare de l'homme en lui prêtant des attributs et des desseins si humains ?

Du point de vue de l'analyse comportementale, l'historien Éric Baratay²³⁾ montre une appréciation plus grande pour les travaux de Georges Leroy qu'il décrit comme un philosophe praticien. Grand amateur de chasse, participant aux chasses royales et habitué à vivre en plein air, il a une approche beaucoup plus fine et empirique des animaux. Dans ses *Lettres philosophiques sur la perfectibilité et l'intelligence des animaux*²⁴⁾, cet ami de Diderot et de Buffon

22) Jean Ehrard, « Écriture de chats », *Dix-huitième siècle*, n° 36, 2004, cité par Levacher (2010 : 38).

23) *La Fabrique de l'histoire*, 04–05–2017.

24) Lettres publiées à partir de 1762, dans différentes gazettes.

revendique l'idée d'une démarche inductive de l'étude de la nature. « Pour étudier les animaux, dit-il, il faut être chasseur et non philosophe²⁵⁾ ». Ainsi, il travaille, par exemple, sur leurs ruses pour échapper aux chasseurs, leurs initiatives, leur indépendance, etc.

La question de l'unité ou non du genre humain

Dans ce contexte de la découverte de nouveaux continents, la sidération de découvrir des populations totalement différentes et des espèces animales si proches de l'homme font naître la réflexion sur la nature des hommes, la notion de races et partant la question du polygénisme (y a-t-il plusieurs races humaines ?). Linné revendique cette idée que partage Voltaire comme on le comprend à la lecture de ces lignes :

Il me semble alors que je suis assez bien fondé à croire qu'il en est des hommes comme des arbres ; que les poiriers, les sapins, les chênes et les abricotiers, ne viennent point d'un même arbre, et que les blancs barbus, les nègres portant laine, les jaunes portant crins, et les hommes sans barbe, ne viennent pas du même homme. (Voltaire, 1734, *Traité de Métaphysique*, chap. 1 : « Des différentes espèces d'hommes »).

Il n'est permis qu'à un aveugle de douter que les blancs, les nègres, les albinos, les Hottentots, les Chinois, les Américains, soient des races entièrement différentes. (Voltaire, 1756, Introduction de *l'Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*).

25) *L'Intelligence des animaux selon Charles-Georges Leroy (1723–1789)*, Boris Cyrulnik, François Sigaut, & al., présentation de l'ouvrage dans la *Revue d'histoire des sciences*, pp. 220–223.

Cette conception, fortement mise à mal, au siècle suivant, par Darwin, aura néanmoins des conséquences très néfastes dans le contexte colonial de l'époque, mais aussi au sein de la société très inégalitaire du siècle des Lumières, puisqu'elle autorise une hiérarchisation des êtres vivants.

Buffon, quant à lui, défend l'idée d'un monogénisme un siècle avant Darwin. Pour lui, tous les hommes sont égaux, et proviennent de la même origine et seules les conditions de vie et naturelles de climat ont pu les transformer.

Comme il l'expliquera clairement dans ses « Variétés » en 1749 :

Tout concourt donc à prouver que le genre humain n'est pas composé d'espèces essentiellement différentes entre elles, qu'au contraire il n'y a eu originairement qu'une seule espèce d'hommes, qui s'étant multipliée et répandue sur toute la surface de la terre, a subi différents changements par l'influence du climat, par la différence de la nourriture, par celle de la manière de vivre, par les maladies épidémiques, et aussi par le mélange varié à l'infini des individus plus ou moins ressemblants. (Buffon, tome III, 529-530).

La vision monogénétique de Buffon a eu des conséquences extrêmement importantes dans le débat révolutionnaire sur la notion d'égalité entre les hommes, mais aussi, dans la réflexion sur la place à accorder à l'animal du fait de sa proximité avec l'être humain, et en particulier le singe, puisque dans sa nomenclature, Buffon place celui-ci tout de suite après l'homme.

En conclusion, les noms de Buffon et de Linné ont marqué l'histoire des sciences naturelles, bien au-delà du siècle et des frontières. Chacun à sa façon a contribué à faire naître auprès du grand public l'intérêt, voire la passion, pour

ces êtres vivants parfois si proches de l'homme, repensé la frontière entre l'humanité et l'animalité, et aidé à réduire le fossé entre ces deux mondes. Leurs travaux ont eu un impact déterminant sur les penseurs et acteurs de la révolution, pour le meilleur mais parfois aussi pour le pire, il en sera question ultérieurement.

4.2 L'influence des naturalistes sur les penseurs et philosophes de leur temps

L'influence est, bien évidemment, réciproque : sans la pensée des Lumières et l'appui des philosophes, leurs travaux n'auraient vraisemblablement pas eu les mêmes résonances, n'en serait-ce que du point de vue de la diffusion. *L'Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert intègre les données de cette science bousculant l'image du rapport entre l'animal et l'homme et se fait l'écho de ces découvertes en France et dans toute l'Europe. D'ailleurs, le naturaliste et médecin Louis Daubenton²⁶⁾, très proche collaborateur de Buffon avec lequel il travaille pendant dix ans à la mise à jour de *L'histoire naturelle des animaux*, devient un important contributeur de *l'Encyclopédie*. Quant à Linné, il bénéficie, entre autres et pour ne citer qu'un exemple, du soutien de Voltaire qui partage sa vision polygéniste de l'homme, comme cela a été signalé précédemment.

Cependant, les relations entre les penseurs et les naturalistes ne sont pas toujours sereines et apaisées. Buffon est aussi très proche de Rousseau – grand lecteur et admirateur de son *Histoire naturelle*, dont il loue le style et dont les idées viennent étayer les raisonnements, notamment, de son *Discours sur les*

26) Tous deux originaires de Montbard, Buffon fait appeler Daubenton auprès de lui, au Jardin du Roi pour le seconder dans ses activités de dissection et d'études anatomiques. En 1745, il le fera nommer garde-démonstrateur au Cabinet du Roi, dépendant du Jardin du Roi. Il deviendra le premier directeur du Museum National d'Histoire Naturelle (1793–94).

*inégalités*²⁷⁾. Leur relation se détériore néanmoins : Buffon accepte mal les conclusions pessimistes que tire le philosophe de sa position monogéniste qui amène ce dernier à « accuser la civilisation d’avoir perverti la bonne nature » de l’homme. (Guitard, 1964 : 202–203). Le savant finit par se désolidariser du philosophe qu’il juge « l’un des plus fiers censeurs de notre humanité » (*Ibid.*).

Une controverse importante, sur laquelle il est intéressant de s’arrêter, oppose également le naturaliste et l’abbé de Condillac²⁸⁾. Elle surgit à la publication par le second du *Traité des sensations* (1754). Buffon accuse le philosophe de l’avoir plagié sans le citer. Il s’en défend dans son *Traité des animaux* (1755) dont le sous-titre est explicite quant à ses intentions : *Où, après avoir fait des observations critiques sur le sentiment de René Descartes, et sur celui de M. de Buffon, on entreprend d’expliquer leurs principales facultés*. Ainsi, dans un premier temps, il s’attaque à Descartes et à sa théorie de « l’animal-machine » pour ensuite démontrer le cartésianisme dissimulé du naturaliste, puis, il répond méthodiquement, point par point, aux accusations dont il a été l’objet. Il montre que les divergences entre sa pensée et celle de Buffon sont radicales et dépassent largement une différence de vue sur les animaux. Non content de cette mise au point, il expose dans la seconde partie de son ouvrage sa propre théorie sur les animaux, et donc sur l’homme, car le principe posé par Condillac, dès la préface, est que l’étude des bêtes est « un moyen de connaître mieux ce qu’est l’homme » ; sa visée est anthropologique.

Tant le *Traité des sensations* que le *Traité des animaux*, publiés à une année d’intervalle, eurent un impact considérable sur les contemporains de l’auteur. Pour le comprendre, il est nécessaire de revenir brièvement sur le traité à

27) Dans le *Discours sur l’origine et les fondements de l’inégalité parmi les hommes* (1754).

28) Étienne Bonnot de Condillac (1714–1780), abbé de Mureau, exerce en tant que philosophe, écrivain, académicien et économiste. Il est reconnu comme étant le chef de l’école sensualiste.

l'origine de la discorde.

Le *Traité des sensations* de Condillac

Contrairement à ce que le titre laisserait imaginer, le *Traité* est construit à partir d'une fiction²⁹⁾ qui met en scène les transformations et l'éveil progressif des sens d'une statue de marbre, de constitution humaine mais à l'âme vierge, car n'ayant jamais éprouvé ni sensation ni perception. Elle est d'abord confrontée aux odeurs (de rose, d'œillet, de jasmin et de violette) sources de douleur ou de plaisir, qui réveillent son imagination, le souvenir ou le jugement mais sont néanmoins incapables à créer la réflexion. Cette dernière va naître du mouvement, quand devenue mobile, la statue perçoit le monde par le contact (le toucher) qui lui ouvre la voie vers tous les autres sens (la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût). La théorie que développe Condillac est que les facultés supérieures de l'esprit humain naissent toutes à partir de la sensation, seule source de connaissance. La réflexion, le raisonnement, l'attention et le jugement en découlent. Or la sensibilité est pour le philosophe ce qui lie l'homme aux animaux, les deux étant des êtres sensibles.

Pour P. Serna (Brunet & Serna 2020), l'ouvrage « si présent à l'esprit des savants et législateurs de la Révolution » dépasse la question des droits et de la nature en introduisant la question de la sensibilité.

Dans ce *Traité (des sensations)* [...], il y a une communauté de vivants, de con-vivance – concept utilisé au XVIII^e siècle pour désigner aujourd'hui le bien-vivre ensemble, [...]. Condillac pense que la sensibilité nous lie aux animaux et vice versa. Il y a ainsi une nature partagée sur le bon, le bien, le mal et le mauvais qui crée ce

29) Buffon et Condillac ont en commun d'être des hommes de lettres, tous deux académiciens.

continuum de vie entre animaux non humains et animaux humains, dont découle une solidarité entre vivants. (Serna, 2020 : 15).

On ne peut conclure cet état des lieux sur l'éveil des sensibilités envers les animaux sans nous pencher sur la position des penseurs et philosophes du siècle des Lumières. C'est ce dont il sera question dans la dernière partie de cette étude.

5. L'animal sensible et les penseurs des Lumières

Deux tendances notables chez les penseurs et philosophes du 18^e siècle concernant la sensibilisation à l'animal seront observées ici. La première est un retour³⁰⁾ vers les philosophes de la Grèce antique, dont les écrits sont repris, analysés, disséqués et intégrés au point que cela donne naissance à des communautés, comme celle des adeptes du *régime Pythagoricien*, prônant une alimentation végétarienne. La seconde est une condamnation sans appel de la théorie de l'animal-machine de Descartes, signe de sa pérennité et de sa permanence toujours vive dans les esprits au 18^e siècle, comme cela a pu être constaté chez Condillac, dans son *Traité des animaux* (1755), écrit plus d'un siècle après la parution, en 1637, du célèbre *Discours de la Méthode*. Comme lui, les penseurs et philosophes des Lumières se montrent majoritairement très anticartésiens. Dans le cadre de cette étude, après un bref retour sur le 17^e siècle, il ne sera question ici que de l'exposition succincte, tant ils se sont exprimés sur le sujet, de la pensée de deux philosophes parmi les plus représentatifs de leur

30) L'intérêt pour les penseurs et philosophes de la Grèce antique n'est pas nouveau, on pense en particulier aux écrits de Montaigne sur les animaux, imprégnés de la philosophie grecque.

époque, tous deux panthéonisés³¹⁾, *les rivaux géniaux des Lumières*³²⁾, Voltaire et son cadet, Rousseau, morts tous les deux au seuil de la Révolution.

Contre la théorie de l'animal-machine

Malgré sa portée immédiate, la théorie de l'animal-machine a eu, faut-il le rappeler, ses détracteurs dès le 17^e siècle, sous la signature, par exemple, du curé Jean Meslier³³⁾, considéré aujourd'hui comme le grand philosophe précurseur des Lumières et dont la reconnaissance posthume doit beaucoup à Voltaire. Meslier, conscient des risques bien réels qu'il encourait en dévoilant le contenu de ce qu'il intitulerait son « Testament³⁴⁾ », en a laissé quatre copies qui ont circulées « sous le manteau » jusqu'à ce que le philosophe en propose une version épurée en 1762, soit une trentaine d'années après la mort de Meslier, le curé athée ! Véritable brûlot contre les religions et les injustices de la société de son temps, révolutionnaire avant l'heure, ce curé « anarchiste [qui] a pris le parti des humbles, des petits, des humiliés, des offensés, des sans-grade » s'est tout naturellement « [rangé] du côté des animaux maltraités », explique Michel Onfray³⁵⁾.

31) Les cendres de Voltaire (1694–1778) entrent au Panthéon en 1791, celles de Rousseau (1712–1778) en 1794, pendant la Révolution française.

32) Expression reprise du titre de l'article « Voltaire vs. Rousseau, les rivaux géniaux des Lumières », par Mazarine Vertanessian, *Ça m'intéresse*, mis en ligne le 17-01-2021.

33) Jean Meslier (1664–1729), curé d'Étrépy, dans l'archidiocèse de Reims.

34) *Mémoire des pensées et des sentiments de J... M... Pre... cu.. d'Estrep... et de Bal...* [Jean Meslier, prêtre, curé d'Estrepy et de Balaive] *Sur une partie des Erreurs et des Abus de la Conduite et du Gouvernement des Hommes où l'on voit des Démonstrations claires et évidentes de la Vanité et de la Fausseté de toutes les Divinités et de toutes les Religions du Monde pour être adressé à ses Paroissiens après sa mort et pour leur servir de Témoignage de Vérité à eux, et à tous leurs Semblables.*

35) Dans *Cosmos, Une ontologie matérialiste* (2015), Michel Onfray fait une présentation très vivante de ce personnage révolutionnaire, haut en couleur et surtout incroyablement

C'est une cruauté et une barbarie de tuer, d'assommer et d'égorger comme on fait, des animaux qui ne font point de mal, car ils sont sensibles au mal et à la douleur aussi bien que nous, malgré ce qu'en disent vainement, faussement, et ridiculement nos nouveaux cartésiens, qui les regardent comme des pures machines sans âme et sans sentiments aucuns, et qui pour cette raison, et sur un vain raisonnement qu'ils font sur la nature de la pensée, dont ils prétendent que les choses matérielles ne sont pas capables, les disent entièrement privés de toute connaissance, et de tout sentiment de plaisir et de douleur. Ridicule opinion, pernicieuse maxime, et détestable doctrine puisqu'elle tend manifestement à étouffer dans le cœur des hommes tous sentiments de bonté, de douceur et d'humanité qu'ils pourraient avoir pour ces pauvres animaux, et qu'elle leur donne lieu et occasion de se faire un jeu, et un plaisir de les tourmenter, et de les tyranniser sans pitié, sous prétexte qu'ils n'auraient aucun sentiment du mal qu'ils leur feraient, non plus que des machines qu'ils jetteraient au feu, ou qu'ils briseraient en mille pièces. (J. Meslier, cité par M. Onfray, 2015 : 352–353).

Cette citation est une critique radicale de la théorie de l'animal-machine, accusée de légitimer une violence gratuite à l'égard des bêtes et par là même de rendre, ceux qui s'y laissent aller, inconsciemment coupables de cruauté ; on peut également y lire la déclaration d'une similitude entre les animaux et les humains dans leur faculté à éprouver du plaisir et de la douleur. Communauté dont, rappelle M. Onfray, l'historiographie dominante accorderait, à tort, la paternité au philosophe anglais Jeremy Bentham (1748–1832) selon lequel, et à l'instar de J. Meslier, « les hommes et les animaux se comportent selon les

mêmes principes hédonistes : les uns et les autres recherchent le plaisir et fuient la douleur » (*Ibid.* : 349). Pour le philosophe anglais, la différenciation entre les hommes et les bêtes ne pourrait se concentrer sur la faculté de penser ou de parler, mais sur celle de ressentir ou non de la douleur. Comme l'illustre la citation devenue célèbre : « La question n'est pas : peuvent-ils raisonner ? Ni : peuvent-ils parler ? Mais bien : peuvent-ils souffrir ?³⁶⁾ » (*Ibid.* : 349–350).

Dans la mouvance de l'abbé Meslier, Voltaire s'insurge violemment contre Descartes et sa thèse qu'il juge absurde, dépourvue de sens, et surtout résultant d'une absence totale d'observation, son approche à lui étant résolument empiriste comme on le voit dans les lignes suivantes :

Il me paraît [...] qu'il faut n'avoir jamais observé les animaux pour ne pas distinguer chez eux les différentes voix du besoin, de la souffrance, de la joie, de la crainte, de l'amour, de la colère, et de toutes leurs affections ; il serait bien étrange qu'ils exprimassent si bien ce qu'ils ne sentiraient pas. (Voltaire, *Traité sur l'intolérance*)³⁷⁾.

On peut également citer ce passage, certainement le plus représentatif de la colère et de l'indignation du philosophe envers l'auteur du *Discours de la Méthode*, mais aussi le plus touchant :

Quelle pitié, quelle pauvreté, d'avoir dit que les bêtes sont des machines privées de connaissance et de sentiment, qui font toujours leurs opérations de la même manière, qui n'apprennent rien, ne

36) Jeremy Bentham, *Introduction aux principes de la morale et de la législation*, chap. XVII, 1789, cité par M. Onfray, (*op. cit.*).

37) *Œuvres de Voltaire*, Tome XLI, vol. 41, chapitre VII, *Si l'intolérance*, Éd. Firmin Didot Frères, p. 298.

perfectionnent rien, etc. ! Quoi ! cet oiseau qui fait son nid en demi-cercle quand il l'attache à un mur, qui le bâtit en quart de cercle quand il est dans un angle, et en cercle sur un arbre ; cet oiseau fait tout de la même façon ? [...]

Est-ce parce que je te parle que tu juges que j'ai du sentiment, de la mémoire, des idées ? Eh bien ! je ne te parle pas ; tu me vois entrer chez moi l'air affligé, chercher un papier avec inquiétude, ouvrir le bureau où je me souviens de l'avoir enfermé, le trouver, le lire avec joie. Tu juges que j'ai éprouvé le sentiment de l'affliction et celui du plaisir, que j'ai de la mémoire et de la connaissance.

Porte donc le même jugement sur ce chien qui a perdu son maître, qui l'a cherché dans tous les chemins avec des cris douloureux, qui entre dans la maison, agité, inquiet, qui descend, qui monte, qui va de chambre en chambre, qui trouve enfin dans son cabinet le maître qu'il aime, et qui lui témoigne sa joie par la douceur de ses cris, par ses sauts, par ses caresses.

Des barbares saisissent ce chien, qui l'emporte si prodigieusement sur l'homme en amitié ; ils le clouent sur une table, et ils le dissèquent vivant pour te montrer les veines méssaraïques. Tu découvres dans lui tous les mêmes organes de sentiment qui sont dans toi. Réponds-moi, machiniste, la nature a-t-elle arrangé tous les ressorts du sentiment dans cet animal, afin qu'il ne sente pas ? A-t-il des nerfs pour être impassible ? Ne suppose point cette impertinente contradiction dans la nature. (Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, article « Bêtes » (1764)).

Autre aspect de la pensée de Voltaire sur les animaux : tout comme Condillac, il accorde une pensée aux animaux, dont la profondeur est relative ou proportionnelle à l'acuité de leurs sens. Et comme pour l'être humain, c'est par la sensation que naissent la pensée et l'intelligence, si « bornées » ou « grossières » soient-elles dans le cas de l'animal.

Que ceux qui n'ont pas eu le temps et la commodité d'observer la conduite des animaux, lisent l'excellent article *Instinct* dans l'*Encyclopédie* ; ils seront convaincus de l'existence de cette faculté, qui est la raison des bêtes, raison aussi inférieure à la nôtre qu'un tournebroche l'est à l'horloge de Strasbourg ; raison bornée, mais réelle ; intelligence grossière, mais intelligence dépendante des sens comme la nôtre : faible et incorruptible ruisseau de cette intelligence immense et incompréhensible qui a présidé à tout en tout temps. (Voltaire, 1851 : 979)³⁸⁾.

Voltaire fustige les théologiens pour lesquels les animaux et les hommes sont d'essence radicalement différente, et répugnent à toute comparaison. Pour le philosophe, il n'est guère envisageable que l'être humain diffère du reste des vivants puisque tous sont le fruit du grand Être et par conséquent « soumis aux lois éternelles » :

Ce serait une étrange contradiction, une singulière absurdité que tous les astres, tous les éléments, tous les végétaux, tous les animaux, obéissent sans relâche irrésistiblement aux lois du grand Être, et que l'homme seul pût se conduire par lui-même. (Voltaire & al.,

38) Dialogue XXIX, « Les adorateurs ou les louanges de Dieu », *Le dictionnaire des sciences philosophiques*, Tome V, 1851, Paris, Éd. Hachette et Cie.

1994 :1048).

Pour conclure cette présentation, très fragmentaire, de la pensée voltairienne, il est intéressant de s'arrêter sur *Le dialogue du Chapon et de la poularde* (1763), apologue tragicomique où le philosophe, selon un procédé rhétorique familier, se met dans la position d'un chapon et d'une poularde, sur le point d'être égorgés. Voltaire cherche à faire partager aux lecteurs la terreur et les émotions de ces bêtes, ainsi que l'injustice de leur situation, contraire à la volonté divine que les hommes ignorent « en conscience ». Ainsi la poularde commente les paroles proférées par un prêtre admonestant ses ouailles, et explique :

« Dieu [a] fait un pacte avec nous et avec ces autres animaux appelés hommes ; [à qui] Dieu avait défendu de se nourrir de notre sang et de notre chair ». Comment peuvent-ils ajouter à cette défense positive la permission de dévorer nos membres bouillis ou rôtis ? [...] ; ils désobéissent donc visiblement à Dieu en nous mangeant. »

Dans ce passage, Voltaire rappelle aussi, n'en déplaise aux théologiens de son temps, que les hommes font partie du règne animal (« *ces autres animaux appelés hommes* »), et qu'à ce titre, ils sont en droit d'attendre une plus grande compassion à leur égard. Il critique les mœurs chrétiennes qui transgressent des interdits, incitant à la relecture ou à une réinterprétation des Écritures. En effet, le récit de la Création (Genèse, I, 26)³⁹⁾ plaçant l'homme au-dessus des autres

39) « Dieu dit : "Faisons l'homme à notre image, comme notre ressemblance, et qu'ils dominant sur les poissons de la mer, les oiseaux du ciel, les bestiaux, toutes les bêtes sauvages et toutes les bestioles qui rampent sur la terre". », *La Bible de Jérusalem*, Paris, Desclée de Brouwer, 1975, p. 18.

êtres de la création, semble légitimer le sort fait à l'animal, alors que d'autres passages de la Bible⁴⁰⁾ invalideraient cette interprétation. Beaucoup reste à dire sur ce dialogue, tant les « coups de griffes » y sont nombreux, incisifs, ciblés et puissants, réunissant tous les arguments de la pensée de Voltaire sur la souffrance animale et ses origines. Le texte est surtout, et pour finir, une incitation au végétarisme. On sait le goût, le penchant et la connaissance du philosophe pour les textes des Grecs anciens, très en vogue au 18^e siècle, et dont la sensibilité et le souci à l'égard des animaux, mais aussi la croyance en la métempsychose (la réincarnation), amenèrent certains, comme Pythagore⁴¹⁾ et ses disciples, à prôner une abstention totale de consommation carnée. Malgré la domination, séculaire, de la pensée d'Aristote (384–322 av. J.-C.) selon laquelle les animaux sont faits par la nature pour le bien du genre humain – idée d'autant plus recevable qu'elle s'accorde avec l'histoire de la création dans la Bible –, Pythagore et les siens, pour ne citer qu'eux⁴²⁾, ont eu chez d'autres penseurs des Lumières une résonance très forte. Comme il va en être question ici, avec l'exemple de Jean-Jacques Rousseau.

Rousseau, « le philosophe sensible »

Dans la préface de son célèbre *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* (1754), Rousseau distingue les principes antérieurs à la raison : la recherche de « notre bien-être et à la conservation de nous-mêmes » et « une répugnance naturelle à voir périr ou souffrir tout être sensible,

40) Référence par exemple à l'Alliance avec les animaux dans l'épisode du Déluge et de l'arche de Noé, dans l'Ancien Testament. (R. Larue, 2010 : 11).

41) Pythagore (vers 580–495 av. J.-C.), philosophe et mathématicien, père du célèbre théorème, est présent dans le *Dialogue de chapon de la poularde*.

42) Outre Pythagore et Aristote (384–322 av. J.-C.), on peut citer le philosophe Platon (428 / 427 av. J.-C. – 348 / 347 av. J.-C.), le poète Ovide (43 av. J.-C. - 17 ou 18 ap. J.-C.) ou encore le philosophe, biographe et moraliste Plutarque (vers 46–125).

et principalement nos semblables ». C'est de ces deux principes que « [découlent] toutes les règles du droit naturel ». Il poursuit :

Tant que [l'homme] ne résistera point à l'impulsion intérieure de la commisération, il ne fera jamais du mal à un autre homme, ni même à aucun être sensible, excepté dans le cas légitime où sa conservation se trouvant intéressée, il est obligé de se donner la préférence à lui-même. Par ce moyen, on termine aussi les anciennes disputes sur la participation des animaux à la loi naturelle ; car il est clair que, dépourvus de lumières et de liberté, ils ne peuvent reconnaître cette loi ; mais, tenant en quelque chose à notre nature par la sensibilité dont ils sont doués, on jugera qu'ils doivent aussi participer au droit naturel, et que l'homme est assujetti envers eux à quelque espèce de devoirs. Il semble, en effet, que si je suis obligé de ne faire aucun mal à mon semblable, c'est moins parce qu'il est un être raisonnable que parce qu'il est un être sensible : qualité qui, étant commune à la bête et à l'homme, doit au moins donner à l'une le droit de n'être point maltraitée inutilement par l'autre.

Par sa faculté à être sensible, il n'est pas dans la nature de l'homme de vouloir du mal à son semblable, et comme c'est une faculté qu'il partage avec l'animal, il se doit, du fait d'être doué de raison, de lui accorder des droits, de même qu'il a des devoirs envers lui, à commencer par celui de lui épargner toute souffrance inutile. L'argument de la sensibilité, son importance comme moyen d'accès et de penser le monde, ainsi que la capacité – que partagent hommes et bêtes – à éprouver de la douleur sont des arguments centraux dans la pensée de Rousseau, proche de celle de Meslier ou de Condillac.

La sensibilité occupe aussi une place majeure dans le vaste traité d'éducation *Émile ou De l'éducation* (1762). Le jeune Émile est mis sous la

gouverne, très souple, d'un éducateur dont le rôle consiste non pas à instruire son élève mais à accompagner son développement, dans le respect de la nature primaire de l'homme, *l'état de nature*, pour ne pas corrompre ni entraver ses facultés naturelles, non abouties et perfectibles. Cet état de nature qui est régi, comme cela a été dit précédemment, par les deux principes antérieurs à la raison, préservation de soi et sensibilité à l'autre. Rousseau préconise donc une éducation à la sensation, première étape pour connaître le monde et sa réalité. Mais, il est intéressant de constater, comme le rappelle Élisabeth de Fontenay dans son grand livre de référence *Le Silence des bêtes* (1998 : 633), que Rousseau, au cours du livre II d'*Émile*, éprouve le besoin de citer un extrait du traité « S'il est loisible de manger chair⁴³⁾ » dans lequel Plutarque expose avec force l'incompréhension et le dégoût que lui inspirent ceux qui consomment la chair animale, ainsi que la cruauté, l'irrationalité et l'immoralité de cette pratique :

« Tu me demandes, disait Plutarque, pourquoi Pythagore s'abstenait de manger de la chair des bêtes ; mais moi je te demande au contraire quel courage d'homme eut le premier qui approcha de sa bouche une chair meurtrie, qui brisa de sa dent les os d'une bête expirante, qui fit servir devant lui des corps morts, des cadavres, et engloutit dans son estomac des membres qui, le moment d'auparavant, bêlaient, mugissaient, marchaient et voyaient. Comment sa main put-elle enfoncer un fer dans le cœur d'un être sensible ? Comment ses yeux purent-ils supporter un meurtre ? Comment put-il voir saigner, écorcher, démembrer un pauvre animal sans défense ? Comment put-il supporter l'aspect des chairs pantelantes ? Comment leur odeur ne

43) « Plutarque, II, 6, 999a. Cf. Élisabeth de Fontenay, *Trois Traités pour les animaux*, Paris, POL, 1992, pp. 103–121. »

lui fit-elle pas soulever le cœur ? Comment ne fut-il pas dégoûté, repoussé, saisi d'horreur, quand il vint à manier l'ordure de ces blessures, à nettoyer le sang noir et figé qui les couvrait ? »

Cet extrait permet de réaffirmer l'influence majeure des penseurs antiques, et de la modernité de leur pensée. Outre ce courant d'influence, la présente étude a mis en lumière deux concepts sous-jacents, et pourtant dominants, constituant une passerelle entre l'homme et l'animal. Il y a d'abord le concept, élaboré par les naturalistes, de hiérarchie ontologique, très caractéristique de l'époque, renforcé par l'arrivée du grand singe et par « des personnalités » telles que Madame Chimpanzé. Le second élément rapprochant le plus la bête de l'homme est la focalisation sur la sensibilité que partagent ces deux êtres vivants, surpassant la raison, ou la parole.

Synthèse et conclusion

Le questionnement sur la place de l'animal et sa sensibilité a toujours existé, l'antiquité grecque en est un exemple probant. De même, au Moyen Âge, dont il n'a pu être question dans cette étude, les procès intentés aux animaux, s'ils font sourire aujourd'hui, impliquaient une très grande proximité entre les bêtes et les hommes. L'animal mis en procès se voyait, tout comme n'importe quel être humain, accusé d'un crime, d'un délit, ou de dommages, et risquait la potence ou le bûcher (Cf. doc. 2, à la fin de l'article). Il était aussi susceptible d'excommunication par l'Église. Il est donc évident qu'on lui prêtait des intentions et des qualités très humaines, qu'il était considéré comme responsable de ses actes et capable de distinguer le bien du mal. Il est certain qu'à cette époque, une théorie comme celle de l'animal-machine aurait provoqué la stupeur ou l'hilarité. D'ailleurs, lorsqu'au 17^e siècle, Descartes a exposé sa théorie, il semble vraisemblable qu'en dehors d'un petit noyau restreint de lettrés, peu de gens y aient souscrit : quiconque vivant en contact

avec les animaux ne pouvait se laisser convaincre par une thèse si fantasque et en si grande contradiction avec la réalité empirique. L'abbé Meslier l'avait exposée lors d'un prêche dans son église, provoquant des éclats de rire de la part de ses paroissiens, des paysans, pour la plupart (É. Baratay⁴⁴). Descartes lui-même croyait-il réellement en ce qu'il prônait ou bien était-ce un moyen pour lui de faire taire les doutes et le malaise de ses contemporains, vis-à-vis de pratiques si contraires aux valeurs chrétiennes auxquelles lui-même était attaché ?

Dans cet article, nous avons tenté de comprendre et de mettre en lumière ce qui avait changé pour qu'au 18^e siècle la cause animale prenne une telle ampleur, atteignant son point culminant durant l'épisode révolutionnaire, qui bien que de courte durée, sera un moment exceptionnel dans l'histoire sociale de l'animal. Pour ce faire, ont été repris un certain nombre de facteurs permettant de dresser un panorama social, culturel, politique, psychologique et historique, susceptibles d'apporter des éléments de réponse à cette interrogation. Chacun de ces aspects a été observé avec une attention particulière sur la ou les catégories sociales concernées, et leur perméabilité, par exemple, en ce qui concerne l'évolution et le polissage des mœurs ou dans l'usage de l'animal de compagnie, qui pénètrent les classes bourgeoises après avoir été le fait de l'aristocratie. Les bonnes manières, la littérature ou les sciences n'étant pas accessibles à tous, il fallait aussi observer les éléments pouvant toucher la société dans son intégralité car la Révolution n'a pas été le fait des seules élites, fussent-elles majoritaires parmi les porte-drapeaux⁴⁵). Ainsi, le foisonnement des bêtes dans les

44) Dans l'émission *La Fabrique de l'histoire* : « Depuis quand défend-on les animaux ? », France Culture, le 13-01-2017.

45) À titre d'exemples, Danton et Robespierre, tous deux avocats, appartiennent à la bourgeoisie de robe, Mirabeau, quant à lui fait partie de la noblesse.

campagnes et dans les villes, leur omniprésence, ont naturellement mis la population en présence de la rudesse et la sévérité de leurs conditions d'existence : la brutalité avec laquelle elles sont traitées en dépit de l'extrême dureté de leur labeur, la cruauté visible dans les jeux, les superstitions, les croyances médicales qui les intègrent, et la manière violente de les abattre une fois devenues inaptées au travail ou pour être consommées, sont autant d'occasions propices à éveiller, chez certains, pitié et compassion. Est-ce le signe que l'on ne supporte plus ce que l'on acceptait, ou qui ne choquait pas tant, dans les sociétés d'antan ? Mais alors qu'en serait-il des témoignages nombreux de sensibilité vis-à-vis de l'animal dans l'Antiquité, ou même de tout temps ?

Il est certain que beaucoup des facteurs présentés dans cette étude entrent en jeu dans ce sursaut de bienveillance envers l'animal, mais ne pourrait-on pas y voir également l'expression d'un certain sentiment de communauté de destin entre ces bêtes de somme, ces *animaux-machine-à-produire*, exploités et maltraités, et la partie de l'humanité jusqu'alors ignorée ou oubliée de la société ? C'est ce qu'inspire l'épisode, relaté par P. Serna (cf. 3.), de la marchande de légumes s'opposant toutes griffes dehors à la brutalité du charretier qui martyrise son cheval, mais aussi son outil de travail. Est-il exagéré d'envisager, qu'au-delà de la pitié ou de l'indignation que peut susciter la scène, une forme de solidarité, ou pour le moins d'empathie, envers un animal-frère-opprimé est possible ? Cette hypothèse peut être corroborée par le fait, qu'à partir de la Révolution, tous les actes de violence à l'encontre des animaux sont interdits, en public (!), ainsi que sont proscrites, dans Paris, les promenades d'animaux enchaînés par des montreurs ambulants, dans l'idée de ne pas donner une image d'oppression aux citoyens. (É. Baratay⁴⁶). Par ailleurs, sont distingués, avec une symbolique forte, les animaux à enchaîner de ceux que

46) Dans *La Fabrique de l'histoire*, le 13-01-2017 (*op. cit.*).

l'on peut laisser en liberté, et qui sont considérés comme des animaux républicains. Par exemple, le lion, symbole s'il en est de la royauté, doit rester enfermé : « Derrière ses barreaux, le lion n'est plus qu'un roi déchu » (P. Serna, cité par Nadeau⁴⁷⁾). Il y a à ce sujet la tentative assez remarquable, à l'initiative de l'abbé Grégoire⁴⁸⁾ et de Berdardin de Saint-Pierre⁴⁹⁾, de créer, dans le Jardin des plantes, à côté du Muséum National d'Histoire Naturelle, fondé en 1793, un parc zoologique où les animaux circuleraient en pleine liberté car « comment montrer des animaux en cage à des hommes libres ? » (*Ibid.*).

Il y a une volonté de créer un Éden républicain [...] où tous les éléments, le minéral, le végétal, et l'animal sont réunis ; là, où les citoyens républicains peuvent déambuler dans des espaces assez vastes pour que les animaux ne soient pas enfermés, et constituer une société harmonieuse républicaine du vivant : hommes et animaux. (P. Serna, dans *La Fabrique de l'histoire*, 04–05–2017).

Il est important de rappeler que le soin apporté à ne pas faire couler, ou simplement, à ne plus donner à voir couler *le sang des bêtes*⁵⁰⁾ répond également à d'autres motivations. Le souvenir traumatique récent de la Terreur – lorsque le peuple assoiffé de vengeance, assistait, place de la Concorde, au spectacle macabre des décapitations, ou circulait, le trophée sanglant au bout d'une

47) Jean-François Nadeau, « Comment l'homme est-il devenu un animal ? », *Le devoir*, mis en ligne le 17–02–2016.

48) L'abbé Henri Grégoire (1750–1831) est une des grandes figures de la Révolution française, partisan farouche de l'abolition totale des privilèges et de l'esclavage. Il participe à la création de l'Institut de France, dont il devient membre.

49) Jacques-Henri Bernardin de Saint-Pierre (1737–1814) est un écrivain et botaniste français. Il est membre de l'Institut de France.

50) En référence au titre de l'article de M. Agulhon (1981).

pique –, reste ancré dans les mémoires. Il faut apaiser le climat social, ne plus laisser la porte ouverte à un pareil déferlement.

Comme le montre Maurice Agulhon (1981), la vision et l'exercice de la violence envers les bêtes affectent ceux qui s'y exposent ou y sont exposés : en même temps, qu'ils la banalisent, l'excitation que peut provoquer chez certains la vue du sang, est une incitation au passage à l'acte. Le sang appelle le sang. Aussi, le jeu sadique, que l'historien donne en exemple, de taureaux mis en pièces par des chiens rendus féroces, est-il « probablement [organisé] par des garçons bouchers, comme une sorte de divertissement sur les marges de leurs activités normales d'abattage » (p. 83). D'ailleurs, ajoute-t-il, le jeu aurait été prohibé si le public, qui comptaient également « des femmes, d'un certain rang, à l'exemple des dames romaines », n'avait manifesté tant de « plaisir à voir couler le sang » (*Ibid.*). Notons que c'est aussi pour cette raison que les exécutions capitales en place publique, en France, prennent fin en 1939⁵¹. La dimension d'exemplarité ou de dissuasion justifiant l'acte en public, étant moindre par rapport à l'afflux de caméras, de photographes ou de curieux.

En ce qui concerne le rôle et l'apport de la réflexion des sciences naturelles et des penseurs des Lumières sur le statut et la place de l'animal dans le débat sur l'égalité entre les êtres, il n'en sera rappelé, ici, que certains aspects.

La notion d'état de nature, développé par Rousseau dans son *Discours sur l'origine de l'inégalité* (1754), qui prend l'homme dans son état d'origine, avant qu'il n'ait été « corrompu » par la société, est un critère important dans l'élaboration des droits de l'homme, au même titre que la nouvelle classification apportée par la recherche naturaliste sur la place de l'homme dans la hiérarchie des vivants. P. Serna explique :

51) Dans l'émission *Une histoire particulière* : « 17 juin 1939, la dernière exécution publique en France », par Maxime Tellier, sur France Culture, le 17-06-2019.

À la Révolution, avec l'effondrement de la société d'Ancien Régime, on ne sait plus qui est qui. Les repères sont perdus. La classification des sciences naturelles devient un substitut des classes sociales jusque-là clairement définies. (Serna, cité par Nadeau (2016)).

Depuis le coup de tonnerre qu'a provoqué l'apparition du grand singe dans l'univers des sciences, et partant, dans toute la société dont les fondements sont chamboulés, l'homme a quitté son statut d'être à part, pour entrer dans le règne animal. Contrairement à d'autres sociétés où il n'existe pas de hiérarchisation entre les êtres vivants, en France, avec le souci de classification qui caractérise le 18^e siècle, l'être humain est placé en haut de la pyramide du vivant. Ce qui suppose l'existence d'une partie basse de l'échelle, sur laquelle se porte l'interrogation de l'intégration ou non, des occupants de ce rang, dans le cercle des élus pour l'octroi de la citoyenneté. C'est ainsi que les noirs des colonies sont libérés de l'esclavage, et promus au rang de citoyens français.

Le Consulat met un terme au souffle d'ouverture et de générosité qui a marqué la décennie révolutionnaire avec, entre autres événements marquants, le rétablissement de l'esclavage. Suivant le même principe qui a permis d'élever les grands opprimés au rang de citoyen, la hiérarchie proposée par les naturalistes, corroboré par les philosophes, va prendre des dérives racialistes graves, sur le principe que l'existence d'une hiérarchie implique des différences entre ses membres. Le polygénisme défendu par Linné suppose l'idée de l'existence de sous-catégories. La proximité d'une certaine catégorie d'humains, jugés les plus proches des animaux, pose la question du rapport à l'être jugé inférieur. S. Sébastiani (2017), dans son étude sur Madame Chimpanzé, explique que la valorisation de celle-ci « s'accompagne d'un processus d'animalisation d'une partie de l'humanité », visible notamment dans la rhétorique antiabolitionniste des années 1770, « où sont confrontés les mœurs « polies et raffinées » des grands singes – transformés en dames et

gentilshommes – et les comportements grossiers des esclaves africains » (p. 15). P. Serna rapporte, quant à lui, les paroles de Joseph Virey, dans son *Histoire naturelle du genre humain* (1800) : « le Noir est au Blanc ce que le singe est à l'homme ». Signe qu'au 19^e siècle, comme dans les siècles qui vont suivre, générosité et altruisme s'arrêtent au seuil d'intérêts triomphant toujours sur les bons sentiments.

(本学教授)

(本稿は、2020年度関西大学学術研究員制度による成果の一部である)

Bibliographie

- AGULHON Maurice (1981), « Le sang des bêtes. Le problème de la protection des animaux en France au XIX^e siècle », *Romantisme*, vol. 11, n° 31, pp. 81–110.
- BARATAY Éric (2012), *Le point de vue animal : une autre version de l'histoire*, Paris, Éd. Le Seuil.
- BARATAY Éric (2011), *Bêtes de somme, Des animaux au service des hommes*, Paris, Éd. Le Seuil.
- BRUNET Pierre & SERNA Pierre (2020), « L'animal entre Histoire et Droit. Regards croisés », *Journal of Interdisciplinary History of Ideas*, n°17. (URL: <http://journals.openedition.org/jihi/1162>)
- BELIN Solange (1984), « Une vie de chien sous l'Ancien Régime », magazine *Historia* 456 (déc. 1984 : 54–59).
- BERNEZ Marie-Odile (2012), « Les animaux de compagnie miroir de l'intime dans la Grande-Bretagne de la seconde moitié du dix-huitième siècle », *L'intime*, mis en ligne le 25–09–2012.
- BOBIS Laurence (2006), *Une histoire du chat. De l'Antiquité à nos jours*, Paris, Éd. Points-histoire.
- BUFFON Georges-Louis (1766), *Œuvres complètes XIV. Histoire naturelle, générale et particulière, avec la description du cabinet du roi*, Tome XIV, Paris, Éd. Honoré Champion, (2020).
- CYRULNIK Boris, SIGAUT François, & Al. (2008), *L'Intelligence des animaux selon Charles-Georges Leroy (1723–1789)*, présentation de l'ouvrage dans la *Revue d'histoire des sciences*, Vol. 61, N° 1 (janvier-juin 2008), pp. 220–223.

- DE FONTENAY Élisabeth (1998), *Le silence des bêtes, La philosophie à l'épreuve de l'animalité*, Éd. Fayard.
- ELIAS Norbert, 1939, *La Civilisation des mœurs*, trad. fr. 1973, rééd. Calmann-Lévy, coll. « Liberté de l'esprit », 1991.
- GUITARD Eugène-Humbert (1964), « Rousseau avec Buffon et Buffon contre Rousseau », Jean Starobinski, compte-rendu, in *Gesnerus, Revue d'histoire de la pharmacie*, 52^e année, n°183, 1964. pp. 202–203.
- HOQUET Thierry, *Le duel Buffon-Linné*, dans le mensuel *Historia*, n°418, décembre 2015.
- HUNT Lynn (2013), *L'invention des droits de l'homme. Histoire, psychologie et politique*, Genève, Markus Haller.
- LARUE Renan (2010) « Le végétarisme dans l'œuvre de Voltaire (1762–1778) », *Dix-huitième siècle*, vol. 42, no. 1, pp. 19–34.
- LEVACHER Maëlle (2010), « Les lieux communs dans l'Histoire naturelle de Buffon : rhétorique judiciaire, rivalité dans la réécriture et compromis épistémologique », *Dix-huitième siècle*, vol. 42, n° 1, 2010, pp. 35–56.
- MOLENAT Xavier, *La Civilisation des mœurs de Norbert Elias*, 1939, trad. fr. 1973, rééd. Calmann-Lévy, coll. « Liberté de l'esprit », 1991., in revue *Sciences Humaines*, Hors-série, n° 42, Sept.-nov. 2003.
- ONFRAY Michel (2015), *Cosmos. Une ontologie matérialiste*, Paris, Éd. Flammarion - J'ai lu.
- RICO-YOKOYAMA Adriana (2021), « Le tourbillon médiatique autour de la question animale en France Qui, pourquoi et comment ? », *Revue de langue et littérature françaises*, Université Kansai, n°47, pp. 45–89. [関西大学『仏語仏文学』第47号、pp. 45–89].
- SEBASTIANI Silvia (2017), « La caravane des animaux. Circulation des « oranges-outans » et des savoirs, reconfigurations des frontières de l'humain », *Diasporas* 29, pp. 53–70.
- SERNA Pierre (2016), *L'animal en République. 1789–1802, Genèse du droit des bêtes*, Toulouse, Éd. Anacharsis.
- SERNA Pierre (2017), *Comme des bêtes. Histoire politique de l'animal en Révolution (1750–1840)*, Paris, Éd. Fayard.
- VOLTAIRE, *Œuvres de Voltaire*, Tome XLI, vol. 41, chapitre VII, *Si l'intolérance*, Éd. Firmin Didot Frères.
- VOLTAIRE (1764), *Dictionnaire philosophique*. (Wikisources)
- VOLTAIRE, VERSAILLE A., POMEAU R., LE ROY LADURIE E., *Dictionnaire de la pensée de Voltaire par lui-même*, Éd. Complexe, 1994, p. 1048.

Émissions radiodiffusées

Histoire de l'animal (Série *Les Lumières*, Ép. 4), dans *La Fabrique de l'histoire*, France Culture, émission animée par E. Laurentin, invités : Pierre Serna et Éric Baratay, le 4-05-2017.

Depuis quand défend-on les animaux ? Table-ronde de *la Fabrique de l'histoire* avec Michel Pastoureau et Éric Baratay. Animée par Emmanuel Laurentin et Béatrice Bouriol, Forum France Culture "Animal ?", à la Sorbonne, le 13-01-2017.

Les animaux de compagnie de l'Antiquité à nos jours, dans *Au cœur de l'Histoire*, émission animée par Franck Ferrand, sur Europe 1, mise en ligne le 30-11-2019.

La République, l'animal et nous, dans *Concordance des temps*, sur France Culture, émission animée par Jean-Noël Jeanneney, intervenant : Pierre Serna, le 05/10/2019.

Les bêtes de somme, un long labeur, dans *Concordance des temps*, sur France Culture, émission animée par Emmanuel Laurentin, intervenant : Éric Baratay, le 9-10-2021.

Les illustrations



Doc. 1 : Les deux gravures appartiennent à la série *Les Quatre Étapes de la cruauté* (vers 1751), du graveur, peintre, et philanthrope anglais William Hogarth (1697-1764). L'artiste dénonce les actes de cruauté gratuits et courants à son époque, dans les rues de Londres, à travers une fable, très morale, en images, suivant quatre étapes. La première décrit Tom Nero, enfant, torturant un chien. Devenu adulte, il apparaît frappant violemment un cheval (2e étape). Les deux dernières étapes montrent un Nero séducteur et assassin, pour finir, et dans un juste retour de bâton, sur une table de dissection, ses viscères dévorées par des chiens.



Doc. 2 : Illustration représentant une truie et ses porcelets jugés pour le meurtre d'un enfant. Le procès aurait eu lieu en 1457, la mère étant reconnue coupable et les porcelets acquittés. (Le procès des animaux, Wikipédia). D'après Michel Pastoureau, historien médiéviste, spécialiste des animaux, dans 90% des cas, l'animal mis en procès est le cochon, considéré comme le plus proche de l'être humain, pour les sociétés anciennes, mais aussi aujourd'hui. (Dans *La fabrique de l'histoire*, 13-01-2017).